



Facturation accès déchèterie

Par kit

Bonjour

J'ai un litige avec le syndicat d'ordures ménagères qui gère également les déchèteries. Un nouveau système a été mis en place dans les déchèteries afin de limiter le nombre de passages. Dans mon cas 4 passages par an ! Je précise que je suis bien un particulier et non une entreprise.

En théorie : A chaque passage en déchèterie on se présente à la barrière, la plaque d'immatriculation est scannée, la barrière se lève et un affichage vous indique le nombre de crédits restant. En pratique, le scanner n'arrive pas à lire la plaque, l'agent appui sur un bouton la barrière se lève et on suppose qu'il devait donc nous rester des crédits.

J'ai donc reçu une facture de 117? pour 1 passage déchèterie.

Voici un extrait du mail que je leur ai envoyé :

A aucun moment, à l'entrée d'une déchetterie, mon solde n'est apparu nul. De plus, la barrière à l'entrée de la déchetterie de **** où j'aurais effectué ce passage n'a jamais fonctionné correctement, ne détectant visiblement pas les plaques et en conséquence n'affichant aucun solde de point ! Enfin, il me restait de nombreux crédits sur d'autres comptes auxquels est affecté ce véhicule (24 crédits sur le compte sarl *** et 24 crédits sur le compte SCI **) : si j'avais été informé que mon solde était nul, j'aurais simplement changé de compte.

Et voici leur réponse sans appel:

Renseignement pris auprès du responsable des déchèteries, il arrive en effet que la barrière rencontre des difficultés d'affichage. Néanmoins, cela n'empêche pas de consulter le solde de vos crédits sur vos différents comptes. La facture ne sera donc pas annulée.

- Auprès de qui contester aujourd'hui ? Je suppose qu'il y a un médiateur à contacter mais je ne trouve pas qui.
- Sur quoi appuyer ma contestation ? Je pensai sur le défaut d'information ?

Merci d'avance pour toutes vos bons conseils